**REGLEMENT ET CONDITIONS**

* Les fiches d’inscriptions devront nous parvenir de préférence avant le 14/05/25 accompagnées du paiement par chèque à l’ordre de l’APE.
* La réservation ne sera effective qu’à réception du paiement et du justificatif d’identité.
* Toute inscription non acquittée à la date ci-dessus sera considérée comme nulle et attribuée à une personne sur liste d’attente.
* Toute annulation de dernière minute, à savoir après la date butoir ci-dessus, ne sera pas remboursée.
* L’installation se fera à partir de 7h.
* L’association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, et/ou sinistre d’un objet, ou en cas de litige avec d’un vendeur avec les agents de contribution, de la concurrence, de la répression des fraudes (DGCCRF)
* Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées. Les vendeurs sont responsables de la zone qu’ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage/démontage. Il leur est demandé de bien vouloir laisser propre l’emplacement qui leur a été attribué.
* Les aléas de la météo ne pourront en aucun cas occasionner un remboursement des droits d’inscription.

**BON DE RESERVATION A ENVOYER AVEC VOTRE REGLEMENT**

APE – Chemin de la mairie – 40200 Aureilhan

[duchossois.ingrid02@gmail.com](mailto:duchossois.ingrid02@gmail.com) 06.70.12.62.18

Nom : …………………………………………………… Prénom : ……………………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………

Tel : ………………………………………………………. Mail : …………………………………………………

Nombre de tables ou Longueur demandée : ………X ………€ X(portant)….. ..€ = ………€

( 🞏 extérieur 2€/m - 🞏 intérieur 3€ une table + chaise - 🞏 1€ le portant)

Formule repas (sandwich, chips, café) 5€ x ……….. = ………….€

**PIECES OBLIGATOIRES : PHOTOCOPIE DE LA PIECE D’IDENTITE OU CARTE PRO**

Je soussigné(e), …………………………………………. certifie sur l’honneur avoir participé à moins de 2 vides greniers dans l’année et avoir pris acte des conditions du règlement ci-dessus.

Fait à ………………………………… Le ……………………… Signature :

**REGLEMENT ET CONDITIONS**

* Les fiches d’inscriptions devront nous parvenir de préférence avant le 14/05/25 accompagnées du paiement par chèque à l’ordre de l’APE.
* La réservation ne sera effective qu’à réception du paiement et du justificatif d’identité.
* Toute inscription non acquittée à la date ci-dessus sera considérée comme nulle et attribuée à une personne sur liste d’attente.
* Toute annulation de dernière minute, à savoir après la date butoir ci-dessus, ne sera pas remboursée.
* L’installation se fera à partir de 7h.
* L’association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, et/ou sinistre d’un objet, ou en cas de litige avec d’un vendeur avec les agents de contribution, de la concurrence, de la répression des fraudes (DGCCRF)
* Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées. Les vendeurs sont responsables de la zone qu’ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage/démontage. Il leur est demandé de bien vouloir laisser propre l’emplacement qui leur a été attribué.
* Les aléas de la météo ne pourront en aucun cas occasionner un remboursement des droits d’inscription.

**BON DE RESERVATION A ENVOYER AVEC VOTRE REGLEMENT**

APE – Chemin de la mairie – 40200 Aureilhan

[duchossois.ingrid02@gmail.com](mailto:duchossois.ingrid02@gmail.com) 06.70.12.62.18

Nom : …………………………………………………… Prénom : ……………………………………………

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………

Tel : ………………………………………………………. Mail : …………………………………………………

Nombre de tables ou Longueur demandée : ………X ………€ X(portant)….. ..€ = ………€

( 🞏 extérieur 2€/m - 🞏 intérieur 3€ une table + chaise- 🞏 1€ le portant)

Formule repas (sandwich, chips, café) 5€ x ……….. = ………….€

**PIECES OBLIGATOIRES : PHOTOCOPIE DE LA PIECE D’IDENTITE OU CARTE PRO**

Je soussigné(e), …………………………………………. certifie sur l’honneur avoir participé à moins de 2 vides greniers dans l’année et avoir pris acte des conditions du règlement ci-dessus.

Fait à ………………………………… Le ……………………… Signature :